

P R E A V I S No 77

Agrandissement du site scolaire du Léman – Crédit d'étude

Renens, le 2 mai 2006/jcbac

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire du Léman. Il fait suite au préavis No 38 du 15 mars 2004 « Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du site scolaire du Léman » adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 janvier 2005.

Rappelons qu'au travers de ces différents préavis, la Municipalité entend répondre aux besoins à moyen et à long terme en matière de locaux scolaires au Sud des voies. Ce sujet est développé de manière complète dans le document intitulé « Planification scolaire à Renens » adopté par le Conseil communal dans sa séance du 5 novembre 2004.

En bref, il est rappelé que l'évolution de la population pour la période examinée est composée de deux éléments, soit l'augmentation de la démographie et les constructions nouvelles sur le territoire communal.

Evolution de la population

L'évolution de la population scolaire est basée sur les données du contrôle des habitants de Renens et sur les prévisions du Service cantonal de la statistique (SCRIS).

Date	Elèves primaires	Elèves secondaires	Total	Population Renens
Octobre 2004	1'286	840	2'126	18'600
Octobre 2005	1'342	846	2'188	19'087
Avril 2006	1'386	843	2'229	19'066

Depuis 2004, l'évolution de la population et des nouvelles constructions ont été confirmées et en tenant compte de ces éléments la population de Renens devrait être de 20'500 habitants en 2009.

Le ratio moyen du nombre d'élèves par rapport à la population est de 12 % ; ce taux moyen se vérifie dans les dix dernières années et sert de référence au niveau cantonal.

Constructions nouvelles

De 2004 à 2009, si l'on tient compte des nouveaux quartiers du Silo, de Préfaully, du Simplon, de la Place de la gare pour le Sud des voies, et de diverses nouvelles constructions à la Source, En Belle Vue, Sur-la-Croix et au chemin de Jouxens pour le Nord des voies, la population renanaise augmenterait de 1'900 âmes, soit environ 300 écoliers.

En résumé et selon les éléments détaillés contenus dans le rapport sur la planification scolaire, de 2004 à 2009, le nombre d'élèves augmentera théoriquement de 533 écoliers, tous degrés confondus, en prenant en compte les élèves connus et l'effet des nouveaux quartiers.

Pour la période qui s'étend au-delà de 2010, on peut s'attendre à des développements importants dans trois secteurs qui sont principalement le Centre-Ville, les Pallettes et Malley.

Planification des études

Le programme d'agrandissement du site du Léman a été réparti en 3 phases qui sont les suivantes :

- 1) Construction nouvelle de 16 classes avec salles spéciales (ACT/ACM/Cuisines) et zone administrative. Salle de gymnastique double, réfectoire scolaire avec APEMS, salle polyvalente et transformation du rez-de-chaussée du bâtiment existant (agrandissement de la bibliothèque et salles spéciales).
- 2) Construction nouvelle de 6 classes et 2 salles de dégagement destinées à accueillir la section VSB.
- 3) Rénovation des bâtiments existants.

Pour des raisons pratiques, financières, et devant l'inconnue que représente l'arrivée de la section VSB actuellement à la Planta, le présent préavis traite uniquement de la phase 1. Des préavis séparés seront présentés ultérieurement au Conseil communal pour les phases 2 et 3.

Cependant, l'étude du module VSB a été intégrée dans le programme du concours d'architecture de manière à disposer d'un projet cohérent pour l'ensemble du site.

Accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS)

La population renanaise souhaite un APEMS depuis plusieurs années.

Le Conseil communal s'est également fait l'écho de cette préoccupation, notamment par le dépôt d'une motion le 4 novembre 2004 par Mme Bastienne Joerchel Anhorn, demandant, outre l'harmonisation des horaires scolaires, la mise en place d'un accueil continu des élèves en milieu scolaire.

L'agrandissement du Collège du Léman constitue une excellente occasion pour répondre au vœu de la population, du moins au Sud des voies, et permettre l'implantation d'un APEMS sur site scolaire. Avec accès particulier, il permettra d'accueillir plusieurs dizaines d'enfants, avant les cours du matin, entre midi et 14 heures et après la fin des cours de l'après-midi.

Cette création permettra également de déplacer le réfectoire Sud, situé de manière provisoire à la buvette du Censuy. Enfin, les parents d'enfants du CIN et des CYP 1 et 2, consultés par sondage en décembre dernier, ont confirmé leur intérêt pour la création d'une telle structure d'accueil.

Salle polyvalente

L'intégration au projet d'une salle polyvalente correspond aux besoins de l'enseignement.

En effet, la salle de réunion de l'actuel Collège du Léman ne permet pas de réunir tous les élèves d'une volée, ni les écoliers et leurs parents et encore moins l'organisation de spectacles destinés à plusieurs âges, d'où la nécessité de créer un espace de 300 places.

Salle de gymnastique

Comme précisé dans la réponse du 7 mars 2006 à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz, l'école souffre d'un déficit en salles de gymnastique selon les normes cantonales en la matière. Après travaux, le site du Léman comprendrait quatre salles de gymnastique (deux doubles) à l'usage des établissements primaire et secondaire.

En dehors des heures d'école, elles seront mises à disposition des sociétés locales, comme c'est déjà le cas actuellement.

Agrandissement de la bibliothèque

Ce point a été développé dans la réponse à l'interpellation de M. Leyvraz déjà citée ci-dessus.

Ainsi, l'agrandissement des locaux de la bibliothèque scolaire et publique permettra d'abriter le nombre d'ouvrages par élève requis par les recommandations de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) et aux bibliothécaires de disposer d'un local de travail adéquat.

Par ailleurs, l'école bénéficiera d'une salle de travail de 80 m² attenante à la bibliothèque pour tout travail en relation avec celle-ci.

Programme des locaux

Le programme des locaux soumis aux concurrents dans le cadre du concours d'architecture, a été établi en étroite collaboration avec les utilisateurs. Il s'établissait comme suit :

Désignation des locaux	Nbre	m ²	Total m ²	Remarques
A.1 Locaux enseignement				
A.1.1 Salles de classe	16		1280	Conçues de la même manière que les salles de classe.
A.1.2 Salles de dégagement	4		160	
A.1.3 Salle de dessin	1		140	Y compris les locaux de préparation.
A.1.4 Salle de travaux manuels	1		180	
A.1.5 ACT/ACM	1		100	
A.1.6 Salle d'économie familiale	1		160	
A.1.7 Salles de sciences	3		360	
B.1 Locaux pédagogiques				De préférence en relation visuelle avec les préaux.
B.1.1 Repro. /mécánographie	1	15	15	Espace modulable.
B.1.2 Salle de travail maîtres + info	1	40	40	
B.1.3 Laboratoire pédagogique	1	40	40	
B.1.4 Salle de travail élèves + accueil parents	1	40	40	
B.1.5 Salle des maîtres	1	200	200	Espace modulable (1/3 - 2/3 - cuisinette + téléphone).
C.1 bibliothèque scolaire, ouverte au public	1	400	400	Dont 260 m ² d'espace de documentation, 80 m ² pour une salle de travail et 40 m ² pour le bureau des bibliothécaires, dégagements et sanitaires en sus, accès indépendant.

Désignation des locaux	Nbre	m ²	Total m ²	Remarques
D. Locaux administratifs				En contact visuel avec les préaux ouverts.
D.1.1 Directeur	1	30	30	
D.1.2 Chef de bureau	1	12	12	
D.1.3 Secrét. /réception/attente	1	60-70	70	4 à 5 postes de travail.
D.1.4 Reprographie / rangement	1	10	10	
D.1.5 Espace pause + cuisinette	1	15	15	
D.1.6 Doyens	3	20	60	
D.1.7 Sanitaires	1 + 1	4	8	
D.1.8 Salle de conférences	1	40	40	Attenante au bureau du directeur.
E.1 Locaux sanitaires				12 WC et 6 lavabos.
E.1.1 Filles				12 urinoirs, 6 WC, 6 lavabos.
E.1.2 Garçons				3 WC, dont 1 handicapés,
E.1.3 Enseignants				3 lavabos.
F.1 Locaux techniques				
F.1.1 Local technique	1	20	20	
F.1.2 Local d'entretien		5		Répartis de manière régulière sur chaque niveau.
F.1.3 Chaufferie	1	20	20	
F.1.4 Bureau du concierge	1	10	10	
F.1.5 Dépôt concierge	1	20	20	
F.1.6 Local informatique	1	10	10	
F.1.7 Monte-charges	1			
G.1 Economat				Existant actuellement ; En capacité suffisante pour absorber les besoins des nouveaux locaux.

Désignation des locaux	Nbre	m ²	Total m ²	Remarques
H.1 Salle de gym type VD 4				
H.1.1 aire d'évolution	1	790	790	Salle double (30 m x 26 m x 7 m) et paroi de séparation ; Accès indépendant.
H.1.2 Hall d'entrée	1	50	50	
H.1.3 Douches	4	25	100	1 WC spectateurs, 4 WC élèves et 1 WC handicapé. Y compris sanitaires.
H.1.4 Vestiaires	4	30	120	
H.1.5 WC/WC handicapés				
H.1.6 Local maîtres	1	25	25	
H.1.7 Infirmerie	1	10	10	
H.1.8 Local engins intérieurs	1	120	120	ou 2*70 m ²
H.1.9 Local petit matériel	1	20	20	ou armoires
H.1.10 Local engins extérieurs	1	25	25	
H.1.11 Local d'entretien	1	10	10	
H.1.12 Chaufferie	1	20	20	
H.1.13 Local technique	1			
I.1 Préaux				
I.1.1 Préau ouvert	1	3'150	3'150	4.5 m ² /élève * 700 élèves ; non compris dans le préau couvert existant.
I.1.2 Préau couvert	1	150	150	
J.1 Parking				
J.1.1 Parking voitures				25 places sur le site ; Les principaux besoins en parking sont assurés par le parking du Censuy.
J.1.2 Parking vélos				Capacité de 60 places.

Désignation des locaux	Nbre	m ²	Total m ²	Remarques
K.1 Autres locaux				
K.1.1 salle polyvalente plate	1	300	300	Capacité 200 places maximum ; vide d'étage min. 4.00 m Espace destiné à accueillir les conférences des maîtres, les réunions de parents, conférences et spectacles divers ; Espace en relation avec la buvette du réfectoire, locaux de rangements compris, accès indépendant.
K.1.2 Réfectoire	1	300	300	Surface destinée à la création d'un réfectoire scolaire primaire / secondaire, polyvalente, pouvant tenir lieu de salle de quartier et à l'implantation d'un APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) ; Ne doit pas se trouver à proximité de la zone d'enseignement, accès indépendant.
K.1.3 Unité de soins dentaires, ouverte au public	1	100	100	Comprenant 2 postes de travail (2 x 20 m ²) et un espace d'accueil / réception (40 m ²), dégagement et sanitaires en sus, accès indépendant.
K.1.4 Infirmerie	1	20	20	Accès indépendant.
K.1.5 Appartement concierge	1	110	110	

Module 2 : Extension de 6 salles de classe et locaux complémentaires prévue dans une phase de construction ultérieure

Désignation des locaux	Nbre	m ²	Total m ²	Remarques
A.2 Locaux enseignement				
A.2.1 Salles de classes	6	80	480	
A.2. 2 Salles de dégagement	2	40	80	
B.2 Locaux sanitaires				
B.2.1 Filles				4 WC, 2 lavabos.
B.2.2 Garçons				4 urinoirs, 2 WC, 2 lavabos.
B.2.3 Enseignants				3 WC, dont 1 handicapé, 3 lavabos.
F.2 Locaux techniques				
F.2.1 Local technique	1	20	20	Eventuellement intégrés en extension de F.1.
F.2.2 Local d'entretien		5		Répartis de manière régulière sur chaque niveau.

Déroulement du concours et choix du lauréat

En date du 10 mai 2005, un avis a été publié dans la Feuille des avis officiels. La procédure d'un concours à deux degrés soumis aux accords GATT/OMC, AIMP et au règlement SIA 142 a été choisie.

Les deux degrés du concours ont été traités sous couvert de l'anonymat, avec l'aide d'un notaire de la place.

84 bureaux se sont inscrits pour obtenir les documents nécessaires pour l'établissement de leur projet.

54 bureaux ont rendu leur travail dans le délai prescrit, soit le 12 août 2005.

Pour le second degré, le jury a retenu six projets. En plus des plans et documents demandés, les bureaux ont réalisé des maquettes permettant au jury ci-après de faire son choix.

Tous les concurrents ont rendu les documents requis pour le 5 décembre 2005.

Le jury est composé des membres suivants :

Présidente : D. Wälchli, architecte, Lausanne

Membres : A.– M. Depoisier, syndique
R. Bovier, municipal, Urbanisme-Bâtiments
O. Golaz, municipal, Culture-Jeunesse-Sport
F. Bernasconi, architecte-urbaniste, Lausanne
O. Galletti, architecte, Lausanne
Ph. Bonhôte, architecte, Genève

Suppléants : J.–C. Bourgeois, adjoint technique au CTC
M. Heiniger, cheffe de service du CTC
J. Imholz, architecte, Lausanne

Experts : A. Angeretti, directeur de l'établissement secondaire
G. Tauxe, directeur de l'établissement primaire
J.–J. Equey, enseignant, établissement secondaire de Renens
A. Métraux, enseignant, établissement secondaire de Renens
M. Hofstetter, urbaniste de la commune de Renens a remplacé pour le second tour M. Ch. Tréboux
M. Opran, construction scolaire, architecte au service des bâtiments du DINF

Le jury s'est réuni à 7 reprises afin de finaliser le cahier des charges remis aux concurrents, examiner et évaluer les 54 projets reçus dans un premier temps et juger les 6 projets retenus pour être développés dans un deuxième temps.

Au vu des critiques et du jugement, le jury a décidé d'attribuer cinq prix et les rémunérations suivantes :

Prix	N° de réf.	Devise	Rémunération
1	6	ZIG ZAG ZOUG	35'000.--
2	5	_nature en ville_	25'000.--
3	1	one step closer	15'000.--
4	2	"constellation"	10'000.--
5	3	ring-ring-ring	5'000.--
-	4	B O X	0.--
TOTAL			90'000.--

En plus des prix, les 6 bureaux retenus pour le 2^{ème} degré ont reçu à titre de défraiement la somme de Fr. 10'000.—.

Au vu du classement unanime au 1^{er} rang et des qualités manifestes du projet ZIG ZAG ZOUG, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer à ses auteurs le mandat pour la poursuite des études et réalisations.

A la fin de son travail, le jury a procédé à la levée de l'anonymat pour les 54 projets. 52 bureaux de la région et du Canton de Genève ont concouru, 2 projets venaient de l'étranger.

Finalement, le projet retenu par le jury et confirmé par la Municipalité dans sa séance du 22 décembre 2005, intitulé « ZIG ZAG ZOUG », est le fruit du travail du Bureau Esposito & Javet établi à Lausanne.

Ce bureau est associé au bureau d'ingénieurs Grignoli Muttoni Partner SA à Lugano.

Le rapport du jury de décembre 2005 contient l'ensemble de la procédure ainsi que les remarques et critiques des projets.

Une exposition publique des projets, s'est tenue du 27 janvier au 7 février 2006 à la salle polyvalente des Pépinières.

Descriptif du projet

L'école est un lieu de vie, de rencontres et d'échanges de savoir. Elle sert de cadre et de support à l'enseignement des jeunes personnes où chacun, enseignant et élève, doit pouvoir trouver un espace adéquat à son activité. **Le bâtiment se doit d'être efficace dans son organisation, simple et durable dans sa construction et son utilisation.** Une collaboration étroite avec les utilisateurs a été mise en place après le concours et s'intensifiera pendant l'avancement des études pour atteindre ces objectifs.

1. Implantation

Le projet conclut la composition amorcée par les deux volumes des bâtiments existants, volumes disposés en quinconce le long d'un préau commun. En s'implantant sur la ligne de rupture de pente, entre un plateau supérieur le long de la rue du Léman et le préau existant au niveau de la rue du Caudray, l'extension permet de créer des espaces et des accès différenciés, en accompagnant les parcours piétonniers de l'école vers les terrains de sport plus au sud.

Le module 2 (VSB) viendra compléter le volume de la salle de gymnastique existante, en remplaçant sa façade borgne actuelle par la façade des salles de classe ouvertes sur le préau commun.

2. Accès

Toutes les entrées des bâtiments scolaires se situent de plain-pied au niveau du préau inférieur. Ce préau agrandi constitue l'espace majeur de l'école, sécurisé par rapport au contexte environnant.

Le réfectoire (l'APEMS) est en relation directe avec ce préau central, la terrasse s'ouvre au sud du côté des jardins.

L'auditoire est accessible de l'école et depuis l'entrée du côté de la rue du Léman, située un niveau au-dessus du préau. Il est en relation directe avec le quartier environnant et les zones de parkings.

3. Le projet

Le projet d'extension réinterprète la typologie de l'école existante des années 70 et le système constructif préfabriqué mis en oeuvre. Les classes dans les deux bâtiments sont organisées en périphérie, autour d'un noyau central regroupant les circulations verticales. Cette analogie contribue à donner une unité à l'école. Les couloirs de distribution en forme d'hélice établissent un contact visuel avec les différentes orientations du site, mettant à chaque étage la cour centrale en relation avec les façades, offrant des ambiances et des lumières différentes. Le même esprit de rationalité à la source deux bâtiments se retrouve dans les choix constructifs de l'extension : le béton armé remplace la construction métallique, les façades sont déclinées selon des trames modulaires.

4. Organisation des espaces

Le nouveau bâtiment contient deux salles de sport avec leurs vestiaires au sous-sol, la cafétéria et les APEMS au niveau du préau principal (rez inférieur), la salle commune, la salle de dessin et toute l'administration et les salles des maîtres au rez supérieur (niveau rue du Léman), et deux niveaux de classes normales et une salle pour les travaux ménagers.

Le rez-de-chaussée du bâtiment existant est restructuré pour accueillir une bibliothèque plus grande et des salles spéciales. L'appartement du concierge existant est maintenu.

5. Concept énergétique

Le concept de développement durable s'inscrit dans une mise en application pragmatique de l'ensemble des paramètres environnementaux (Energie, Environnement, Ecologie). L'énergie sera un thème central car le collège doit avoir une consommation thermique et électrique minimale. Cependant, ce critère ne devra pas minimiser les autres paramètres tels que le choix des matériaux et la qualité architecturale de la place de travail. La durabilité des éléments (façades et installations) sera un élément de base dans le choix du concept de construction. L'eau, en relation avec la cour et ses végétaux, sera un élément architectural montrant les possibilités de réutilisation et de diminution de la consommation d'eau potable.

Le bâtiment utilise au maximum la lumière et la ventilation naturelles. Le puits central « amène » la lumière au cœur du bâtiment éclairant les circulations ; il fonctionne également comme cheminée d'évacuation de l'air acheminé par les couloirs en hélice qui vont prendre l'air en façade. Quant aux classes, les éléments pleins verticaux des serrureries sont les parties ouvrantes qui font office de conducteurs d'air à l'intérieur des classes.

6. Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs de l'école sont subdivisés en zones bien différenciées : un préau central regroupant les trois bâtiments scolaires, de part et d'autre de ce dernier des espaces de transition et de liaison avec le quartier environnant, enfin un grand parc public arborisé sur le reste de la parcelle. Les lieux de transition sont caractérisés par des lignes de haies, de plantations (fixes ou mobiles) et de bancs qui coulissent entre eux et rendent ces derniers propices à la déambulation. Les revêtements de sol s'étalent du nord au sud sous forme de bandes, allant du plus minéral (les préaux) au plus végétal (les jardins arborisés).

7. Coût

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux du présent préavis se présente comme suit, selon proposition de l'architecte :

- construction du nouveau bâtiment	Fr. 22'798'000.—
- transformation du rez supérieur du bâtiment existant	Fr. 3'428'000.—
- aménagements extérieurs	<u>Fr. 2'597'000.—</u>
Total devis provisoire et estimatif	Fr. 28'823'000.—

Comme indiqué sous chapitre « planification des études », la construction du module VSB ainsi que la rénovation des façades du bâtiment existant feront l'objet de préavis séparés.

Evolution du projet

Suite aux remarques émises par le jury ainsi que par les différents utilisateurs, le projet issu du concours a été légèrement remanié comme suit :

- suppression de l'implantation de la clinique dentaire sur le site du Léman au profit du centre ; l'éventuel déménagement de la Clinique dentaire scolaire dans les locaux agrandis du Léman a été étudié mais la Municipalité y a renoncé pour les deux raisons suivantes : d'une part, il serait préférable que la Clinique soit située au centre-ville, pour des questions d'accessibilité, d'autre part le déménagement pourrait également être l'occasion d'agrandir la clinique et ses offres, or la surface qui pouvait lui être dévolue dans le cadre de l'agrandissement du Léman n'est pas supérieure à sa surface actuelle.
- agrandissement de la surface dévolue à la bibliothèque de manière à répondre aux recommandations de la CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique).

- repositionnement de la salle des maîtres et des bureaux de la direction de manière à offrir une vue directe sur le préau depuis ces locaux, selon le vœu de la direction.

Crédit d'étude

Le crédit d'étude demandé comprend les honoraires des architectes, ingénieurs et différents mandataires pour l'étude, jusqu'aux soumissions rentrées et plans provisoires d'exécution. Ce montant représente environ 50 % de l'ensemble des honoraires des mandataires. Il est calculé sur la base des normes SIA en vigueur. Le détail des prestations est le suivant :

- établissement du projet définitif
- procédure de mise à l'enquête
- estimation des coûts et des délais
- esquisses et plans provisoires d'exécution
- mise en soumissions et analyse des offres des principaux corps de métiers
- devis général par corps de métier

Devis

591.0	architectes	Fr.	1'325'000.--
592	ingénieur civil	Fr.	322'000.--
594	ingénieur CV, S, E	Fr.	270'000.--
	ingénieur chauffage pour concept énergétique global du site	Fr.	60'000.--
596	géomètre	Fr.	10'000.--
596.4	acousticien	Fr.	10'000.--
596.8	cuisine	Fr.	10'000.--
596.1	géotechnicien	Fr.	40'000.--
596.1	architecte paysagiste	Fr.	120'000.--
511	frais de mise à l'enquête	Fr.	23'000.--
524	frais de reproduction	Fr.	35'000.--
570	divers et réserves	Fr.	75'000.--
			<hr/>
Total du crédit d'étude TTC			Fr. 2'300'000.-- =====

Planning

Selon la planification établie, le préavis de construction sera présenté au Conseil communal au printemps 2007 pour autant que le présent préavis soit accepté avant l'été 2006.

Le début des travaux est prévu en septembre 2007 pour une mise en service des locaux à la rentrée d'août 2009.

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement + intérêt) représente un coût de fonctionnement annuel moyen d'environ Fr. 122'700.— pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 76'700.—, intérêt Fr. 46'000.— (Fr. 2'300'000.— divisé par deux et multiplié par un taux de 4%).

Conclusions

La Municipalité tient à souligner l'esprit constructif avec lequel le jury a travaillé en tenant compte des impératifs de l'architecture et des besoins des utilisateurs pour présenter un projet en parfaite adéquation avec les nécessités scolaires et communales, projet qui s'intègre harmonieusement dans le site existant.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler une fois encore que cette construction est indispensable pour faire face à l'augmentation de la population scolaire qui fait actuellement gonfler les effectifs primaires et qui se reportera sur le secondaire dès les prochaines rentrées.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 77 de la Municipalité du 2 mai 2006,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à faire entreprendre une étude pour l'agrandissement du site scolaire du Léman.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 2'300'000.— TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 3530 – Centre Technique Communal. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 – Bâtiments et Constructions – plus précisément dans le compte No 3530.5030.215 – Léman – Etude agrandissement 1^{ère} étape.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

—

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Annexes : Plans

Municipaux concernés : M. Raymond Bovier
M. Olivier Golaz
M. Jean-Jacques Ambresin